



Communauté de Communes du

Val de l'Oise

La Dynamique rurale

RAPPORT D'ACTIVITES

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de
gestion des déchets ménagers et assimilés

-ANNÉE 2019-



www.ccvo.fr

SOMMAIRE

Introduction

PARTIE A : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. LE SERVICE PROPOSÉ

- Le territoire *page 4*
- Le mode de collecte *pages 4-5*

2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

- La collecte en porte-à-porte *pages 5-6*
- La collecte en point d'apport volontaire *page 6*
- La collecte en déchèteries *pages 7-8*

3. LA COMMUNICATION

pages 8-9

4. LES RESSOURCES HUMAINES

page 9

PARTIE B : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA COLLECTE EN PAP ET EN AV

- Les ordures ménagères résiduelles en PAP *page 11*
- La collecte sélective en PAP *pages 11-12-13-14*
- La collecte du verre en AV *pages 14-15*
- La collecte en déchèteries *pages 15-16-17*
- Bilan des déchets collectés en 2019 *pages 17-18*

PARTIE C : LES INDICATEURS FINANCIERS

- 1. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE *page 20*
- 2. LES DÉPENSES DU SERVICE *page 20*
- 3. LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE *pages 20-21-22-23*

ANNEXE

BUDGET O.M. : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 *pages 25-26*

Introduction

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2224-5, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la collectivité à son conseil municipal en séance publique.

Ce document est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et sur le site Internet www.ccvo.fr

PARTIE A : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. LE SERVICE PROPOSÉ

1.1 LE TERRITOIRE



Champ d'application :

- > 32 communes
- > 16 433 habitants
- > 327,18 km²

4

1.2 LE MODE DE COLLECTE

TYPE DE DÉCHETS	MODE DE COLLECTE
Ordures Ménagères résiduelles	Collecte PAP en camion mono compartimenté
Emballages recyclables et papiers graphiques	Collecte PAP en camion mono compartimenté
Verre	Collecte en Apport Volontaire
Déchets des déchèteries	Réseau de 2 déchèteries intercommunales

La Communauté de Communes prend en charge les déchets des ménages, des établissements publics (écoles, mairies...). Elle l'étend aux déchets des établissements artisanaux, commerciaux, industriels dès lors qu'ils répondent à la définition des ordures ménagères pouvant être traités sans sujétion particulière.

La gestion des déchèteries :

Afin d'exercer pleinement la compétence « Traitement », le syndicat VALOR' AISNE a pris en charge, à partir du 1^{er} janvier 2017, la gestion des flux de bas de quai des déchèteries.

La C.C. du Val de l'Oise conserve en régie la gestion « haut de quai » :

- accueil et orientation des usagers,
- choix des flux acceptés,

- conditions d'accès (particuliers, professionnels, tarifs, horaires...),
- l'acheminement des bennes/contenants vers les exutoires de traitement.

2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

2.1 LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE



○ Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée sur le territoire chaque semaine (C1) les mardi, mercredi et jeudi, en régie intercommunale.

Deux équipages composés chacun d'un chauffeur et de 2 ripeurs collectent les sacs « noirs » à l'aide de camions mono-compartmentés.

Ces déchets, ainsi que les refus liés aux opérations de tri, sont ensuite acheminés au centre de transfert d'URVILLERS avant d'être enfouis à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) à FLAVIGNY-LE-GRAND exploitée par Edifinord.

Les tournées de collecte OMr

Jour de ramassage hebdomadaire des OMr (jours fériés compris)	Communes collectées
MARDI	Chevresis Monceau - La Ferté Chevresis - Mont d'Origny - Neuville - Origny Sainte Benoîte - Parpeville - Pleine Selve - Renansart - Séry les Mézières - Surfontaine - Villers le Sec
MERCREDI	Alaincourt - Berthenicourt - Châtillon/Oise - Mézières/Oise - Moÿ de l'Aisne - Regny - Ribemont - Sissy - Thenelles
JEUDI	Benay - Brissay Choigny - Brissy Hamégicourt - Cerizy - Essigny le Grand - Gibercourt - Hinacourt - Itancourt - Ly Fontaine - Remigny - Urville - Vendeuil

○ La collecte sélective des emballages ménagers recyclables (et papiers graphiques) hors verre



Réalisée toutes les 2 semaines (C0,5), la collecte sélective des emballages recyclables mobilise les 2 équipes de collecte chaque lundi et vendredi à tour de rôle sur le territoire des communes adhérentes.

Déposés dans des sacs « jaunes » (disponibles gratuitement en mairies à raison de 16 sacs/an/habitant), les papiers, cartons, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, emballages en métal sont dirigés ensuite vers le Centre de tri d'URVILLERS.

Dans ce centre, le tri des matériaux est réalisé en grande partie de façon automatisée et permet d’écarter les déchets non recyclables (erreurs de tri) qui seront traités en refus de tri, comme le seraient les OMr. En parallèle, des caractérisations sont réalisées durant l’année pour déterminer le taux moyen de refus de tri.

Une fois triés et compactés en « balles », les déchets recyclables sont expédiés vers les entreprises de recyclage.

Les tournées de collecte sélective

Jour de ramassage toutes les 2 semaines du sélectif (jours fériés compris)	Communes collectées
LUNDI (n° de semaine Pair)	Alaincourt - Berthenicourt - Itancourt - Mont d’Origny - Moÿ de l’Aisne - Neuville - Origny Sainte Benoîte
VENDREDI (n° de semaine Pair)	Regny - Ribemont - Thenelles
LUNDI (n° de semaine Impair)	Benay - Brissay Choigny - Brissy Hamégicourt - Cerizy - Châtillon/Oise - Essigny le Grand - Gibercourt - Hinacourt - Ly Fontaine - Mézières/Oise - Remigny - Sissy - Urvillers - Vendeuil
VENDREDI (n° de semaine Impair)	Chevresis Monceau - La Ferté Chevresis - Parpeville - Pleine Selve - Renansart - Séry les Mézières - Surfontaine - Villers le Sec

2.2 LA COLLECTE EN POINT D’APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Les PAV permettent la collecte du verre et des textiles sur le territoire intercommunal.

- La collecte du verre en AV : Les vidanges sont périodiquement assurées par les services intercommunaux. Les matériaux collectés sont envoyés vers la filière de recyclage O-I Manufacturing à REIMS. La communauté de communes perçoit un soutien financier à la tonne triée.
- La collecte des textiles en AV : Deux organismes réalisent la collecte des bornes à textiles installées sur le territoire à savoir LE RELAIS et ECOTEXTILE.
- Déchets acceptés : textiles, linges, chaussures. L’intérêt est de pouvoir détourner des OMr les textiles et les recycler.
- Trois méthodes de valorisation : la réutilisation, la fabrication de chiffons ou le recyclage en matériau isolant.



2.3 LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Localisation :

Les déchèteries de la Communauté de Communes du Val de l'Oise sont situées à **MÉZIÈRES/OISE** et **ORIGNY-SAINT-BENOÎTE**.

Ouverture des sites :

à **MÉZIÈRES/OISE** : les horaires d'ouverture sont établis du lundi au samedi de 9h à 19h sans interruption ainsi que le dimanche de 9h à 11h30. Un horaire spécifique est dédié aux artisans le matin dès 7h30.

à **ORIGNY-SAINT-BENOÎTE** : les horaires d'ouverture sont définis selon 2 périodes :



-Horaires Printemps-Eté : Lundi 9h-12h / Mardi fermé / Mercredi 14h30-19h / Jeudi fermé / Vendredi 14h30-19h / Samedi 9h-13h

-Horaires Automne-Hiver : Lundi 9h-11h / Mardi fermé / Mercredi 13h-16h30 / Jeudi fermé / Vendredi 13h-16h30 / Samedi 9h-12h

Accès aux déchèteries :

Seuls les habitants et professionnels résidant sur le territoire intercommunal sont autorisés à accéder gratuitement aux déchèteries intercommunales. Ils doivent pour cela présenter une carte d'accès nominative délivrée par la C.C. du Val de l'Oise.

Les entreprises situées hors du territoire intercommunal peuvent déposer des déchets à la déchèterie de MÉZIÈRES/OISE mais les prestations sont facturées :

- > véhicule V.L. : 30 € par passage
- > véhicule Fourgonnette - de 3^T500 : 60 € par passage
- > véhicule Fourgonnette + de 3^T500 : 90 € par passage

Les déchets acceptés* :

- | | | |
|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| -Déchets végétaux | -Déchets Diffus Spécifiques | -Capsules Nespresso® |
| -Encombrants | -Amiante | -Huile alimentaire |
| -Gravats | -Pneus | -Films radiographiques |
| -Bois | -Textiles | -DASRI (déchets de soins) |
| -Mobilier | -Huile de vidange | |
| -Ferrailles | -Batteries | |
| -D3E (appareils ménagers) | -Lampes-néons | |
| -Papiers-Cartons | -Piles | |
| -Plâtre | -Cartouches d'impression | |



**Certains déchets ne sont repris qu'à la déchèterie de MÉZIÈRES/OISE.*

Rappel :

La gestion de la partie « Haut de quai » est assurée directement par les services de la communauté de communes (gardiennage, orientation des usagers, plupart des rotations...).

Le syndicat VALOR' AISNE exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la gestion des flux de bas de quai des déchèteries.

Traitement des déchets :

A l'exception des encombrants qui sont enfouis, tous les matériaux ou produits apportés en déchèteries font l'objet soit de valorisation, soit de traitement prévenant les risques de pollution.

A titre d'exemple :

GRAVATS Ils sont réutilisés pour majeure partie par les services intercommunaux dans le cadre des travaux effectués dans les communes.

CARTONS Ils sont recyclés : transformation en une pâte pour fabriquer de nouveaux cartons. Les matériaux récupérés sont ainsi revalorisés.

BOIS Ces déchets sont broyés et utilisés dans des chaufferies ou encore dans la confection de panneaux agglomérés.

DÉCHETS VERTS Ils sont dirigés vers un centre de compostage.

FERRAILLES Les métaux ferreux sont broyés et recyclés.

D.D.S. Ils sont collectés en déchèterie et traités par des sociétés conventionnées. Ils seront en partie recyclés ou valorisés énergétiquement.

3. LA COMMUNICATION

Le service Déchets communique toute l'année sur le tri sélectif, la collecte et le traitement des déchets en s'adaptant aux différents publics.

ACCUEIL QUOTIDIEN À LA C.C. DU VAL DE L'OISE



C'est principalement au siège de la communauté de communes qu'ont lieu les échanges sur le suivi du service déchets, soit par rencontre directe, soit par téléphonie ou encore par échange de mails.

C'est un aspect important de la communication. Cet accueil représente la majorité des échanges entre le service déchets et les usagers.

Questions récurrentes : la collecte des déchets et le suivi de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Ces échanges permettent d'avoir un retour sur la prestation proposée, donc sur sa qualité. C'est aussi l'occasion d'initier le geste et les consignes de tri, pour la collecte comme en déchèterie, complété par la distribution de documents d'information.

INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES

Ces interventions permettent aux plus jeunes de comprendre le geste de tri et de développer leur connaissance sur la collecte et le traitement des déchets.

Elles sont réalisées dans les écoles du territoire (prioritairement auprès des classes de CM1-CM2), sur demande de l'enseignant, du personnel encadrant ou proposition du service déchets.

Bien souvent, les interventions effectuées dans les écoles sont suivies de visites au Centre de tri d'URVILLERS. Les élèves prennent ainsi connaissance des opérations de tri avant l'acheminement des matériaux vers les usines de recyclage.



9

DOCUMENTS D'INFORMATION

Plusieurs documents d'information sont mis à la disposition des usagers :

- calendrier de collecte des déchets et Mémotri,
- informations sur les services de déchèteries (lieux, horaires d'ouverture, déchets acceptés...),
- lettre jointe à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2019,
- mise en ligne d'articles sur le site Internet de la collectivité et celui de la déchèterie (www.ccvo.fr / www.decheterie-ccvo.fr),
- envoi de guides de la déchèterie de Mézières/Oise et de cartes d'accès en déchèterie,
- ...

4. LES RESSOURCES HUMAINES

En 2019, la Communauté de Communes du Val de l'Oise employait au service « Déchets Ménagers » :

- 1 agent administratif ;
- 18 agents techniques (11 agents titulaires et 7 agents non-titulaires).

Tous les agents œuvrent ensemble pour garantir un service public de qualité auprès des usagers du territoire intercommunal.

PARTIE B :

LES INDICATEURS TECHNIQUES

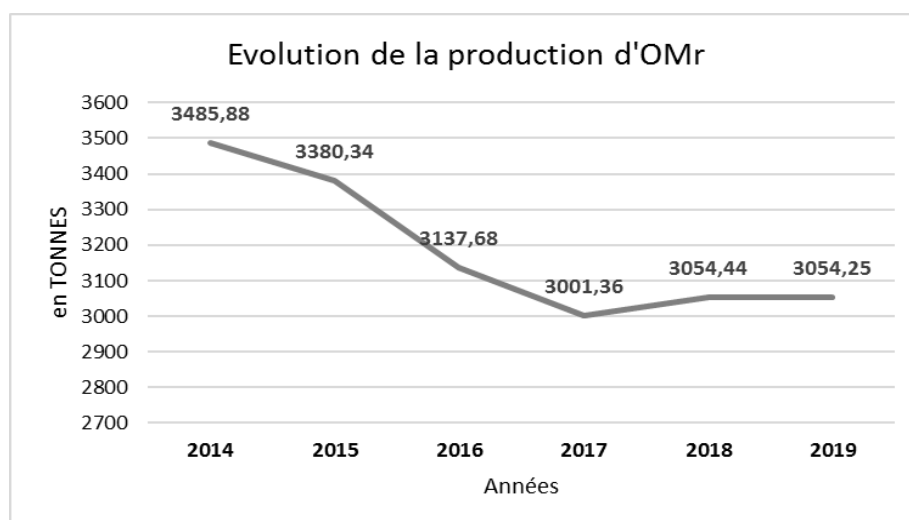
1. LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

1.1 LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN PORTE-À-PORTE

Déchets non recyclables des particuliers, des communes et des professionnels

3 054,25 ^T

188 kg/habitant



11

La quantité de déchets résiduels

La production d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) moyenne est de 219 kg/habitant en 2019 dans l'Aisne.

Le ratio d'OMr de la C.C. du Val de l'Oise s'élève à 188 kg/habitant.

Année	Moyenne VALOR' AISNE en kg/habitant	Performances CCVO en kg/habitant
2019	219 kg	188 kg

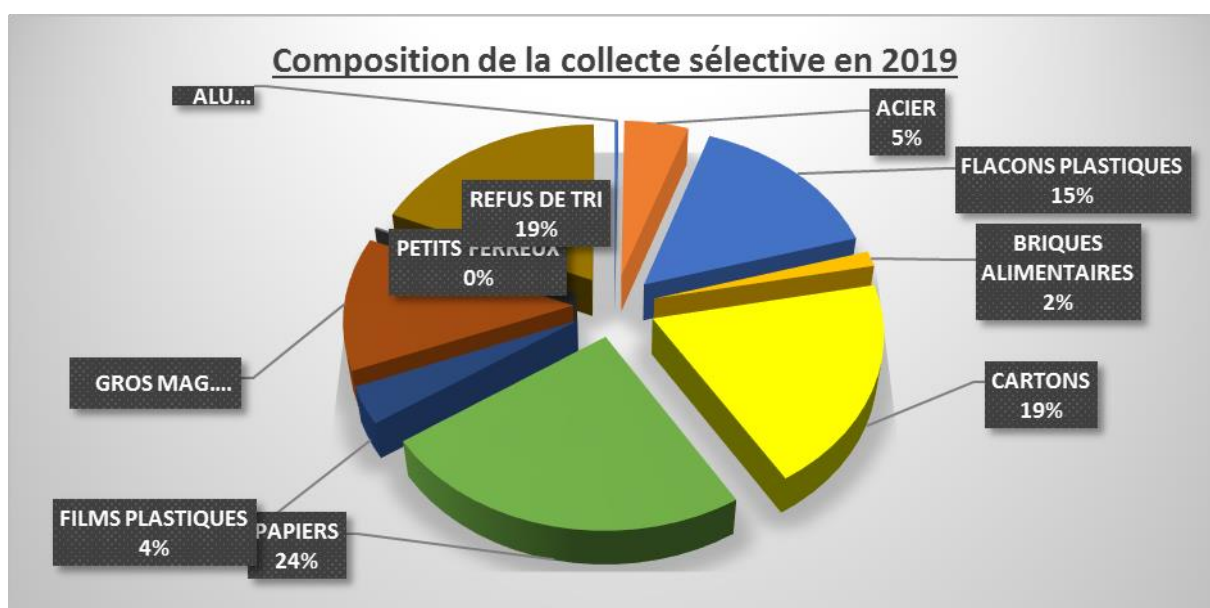
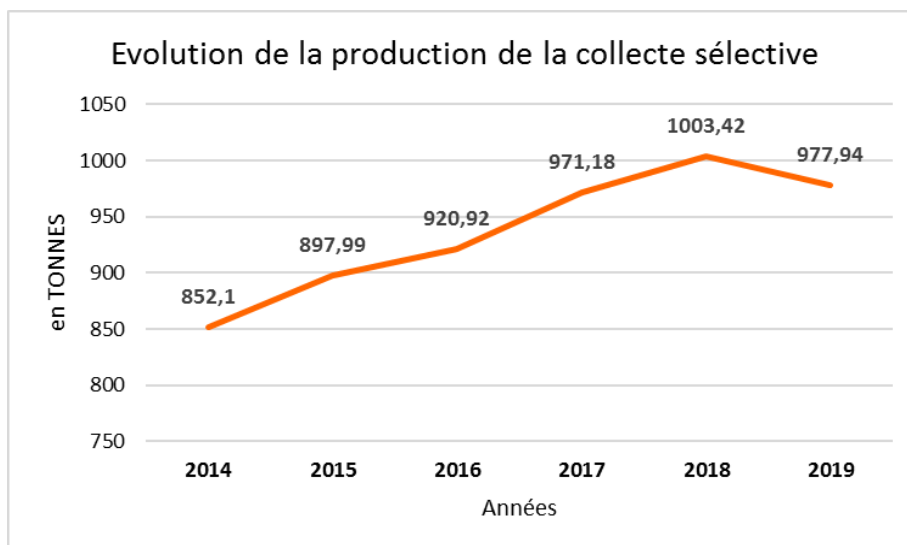
En 2019, 737,65 ^T d'ordures ménagères résiduelles ont été valorisées énergétiquement sur les sites ECOVALOR à SAINT-SAULVE et SMIAA à MAUBEUGE, soit 24,15%.

1.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE

Emballages ménagers recyclables et papiers graphiques

977,94 ^T

60,22 kg/habitant



Les refus de tri

Les refus de tri issus de la collecte sélective se sont élevés à 175,78^T en 2019 (soit 10,82 kg/habitant). Ils sont en recul de 8,85^T par rapport à l'année 2018.

En 2019, 92,96^T de refus de tri ont été valorisés énergétiquement, soit 52,88%.

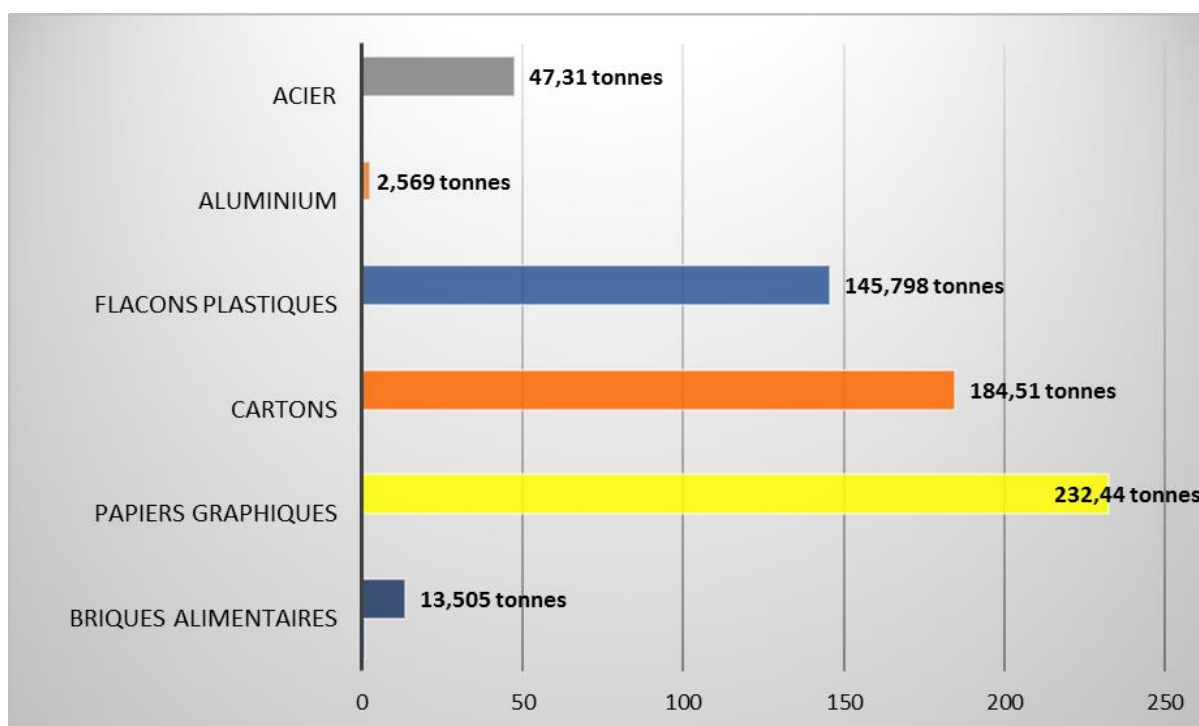
Les matériaux expédiés en 2019

Matériaux	Tonnages 2019	Repreneur
Papiers graphiques 	232,44 ^T	UPM
Emballages cartonnés 	184,51 ^T	SAICA PAPER

Briques alimentaires		13,505 ^T	LUCART
Flacons plastiques		145,798 ^T	VALORPLAST
Acier		47,31 ^T	SUEZ
Aluminium		2,569 ^T	SUEZ
<u>TOTAL</u>		<u>626,13 ^T</u>	

***NB :** D'autres matériaux sont à intégrer aux tonnages valorisés en 2019 à savoir le Gros de magasin (118,41^T), les films plastiques (33,16^T) et les petits ferreux (1,86^T).*

PART DES MATÉRIAUX LIVRÉS EN 2019



Comparaison à l'échelle nationale et locale

Les derniers chiffres nationaux montrent une progression des performances de collecte sélective, la moyenne nationale est de 48 kg/habitant/an.

La moyenne picarde est de 47 kg/habitant/an.

La performance de tri s'élève à 53,80 kg/habitant dans l'Aisne.

Année	Moyenne VALOR' AISNE en kg/habitant	Performances CCVO en kg/habitant
2019	53,80 kg	60,22 kg

Les bénéfices du recyclage

Matériaux expédiés en 2019	Produits recyclés à titre d'exemple
47,31 tonnes d'ACIER	Produits en acier
2,569 tonnes d'ALUMINIUM	Pièces en aluminium
184,51 tonnes de CARTONNETTES	Cartons
13,505 tonnes de BRIQUES ALIMENTAIRES	Papier d'hygiène et domestique
145,798 tonnes de FLACONS PLASTIQUES	Produits en plastique
742,02 tonnes de VERRE	Emballages en verre
232,44 tonnes de PAPIERS GRAPHIQUES	Papiers recyclés

14

Le suivi de la qualité du tri



Le suivi qualité permet de contrôler la qualité du tri des déchets recyclables et d'évaluer le taux de refus de tri. En 2019, 12 opérations de caractérisations ont été réalisées.

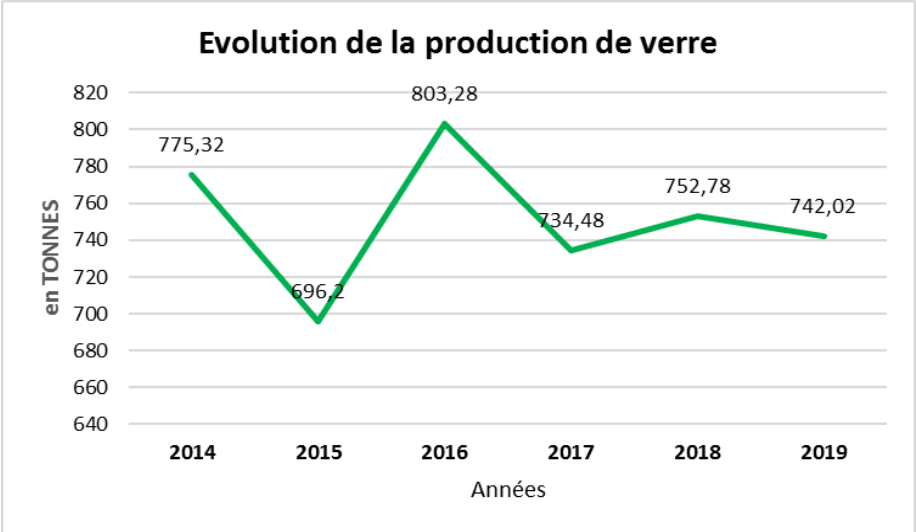
Principe : un prélèvement est réalisé au moment du vidage du camion. Ce prélèvement est trié selon les différents matériaux recyclables. Chaque catégorie de déchets est pesée. Pour être valable,

l'échantillon trié doit avoir un poids total supérieur à 35 kg.

Le taux moyen de refus de tri pour l'année 2019 est de **15,55 %** (moyenne à l'échelle de VALOR' AISNE : 17,15 %).

1.3 LA COLLECTE DU VERRE EN APPORT VOLONTAIRE

Bouteilles, pots et bocaux en verre	
742,02 ^T	45,69 kg/habitant



La filière de reprise

Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) collectés dans les bornes à verres et en déchèteries sont dirigés par la suite vers la société O-I Manufacturing à REIMS pour y être recyclés.

1.4 LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Déchets collectés en déchèteries	
4 443,36 ^T	270,39 kg/habitant

Les tonnages collectés en 2019

Déchets collectés	Tonnages 2019	Traitement
Déchets verts	1 415,02 ^T	Compostage
Encombrants	868,86 ^T	Stockage
Gravats	env. 500 ^T	Réemploi
Bois	488,47 ^T	Valorisation
Mobilier	434,88 ^T	Valorisation
Ferrailles	226,18 ^T	Valorisation
D3E	191,34 ^T	Valorisation

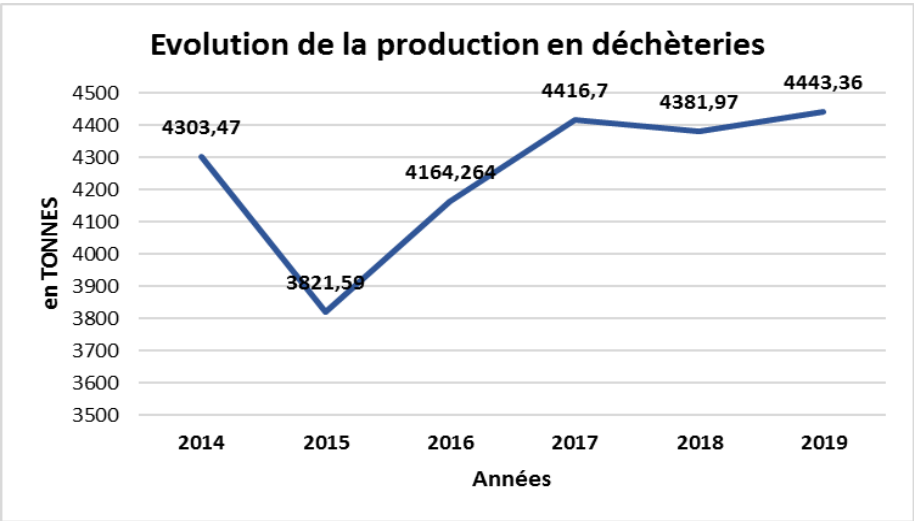
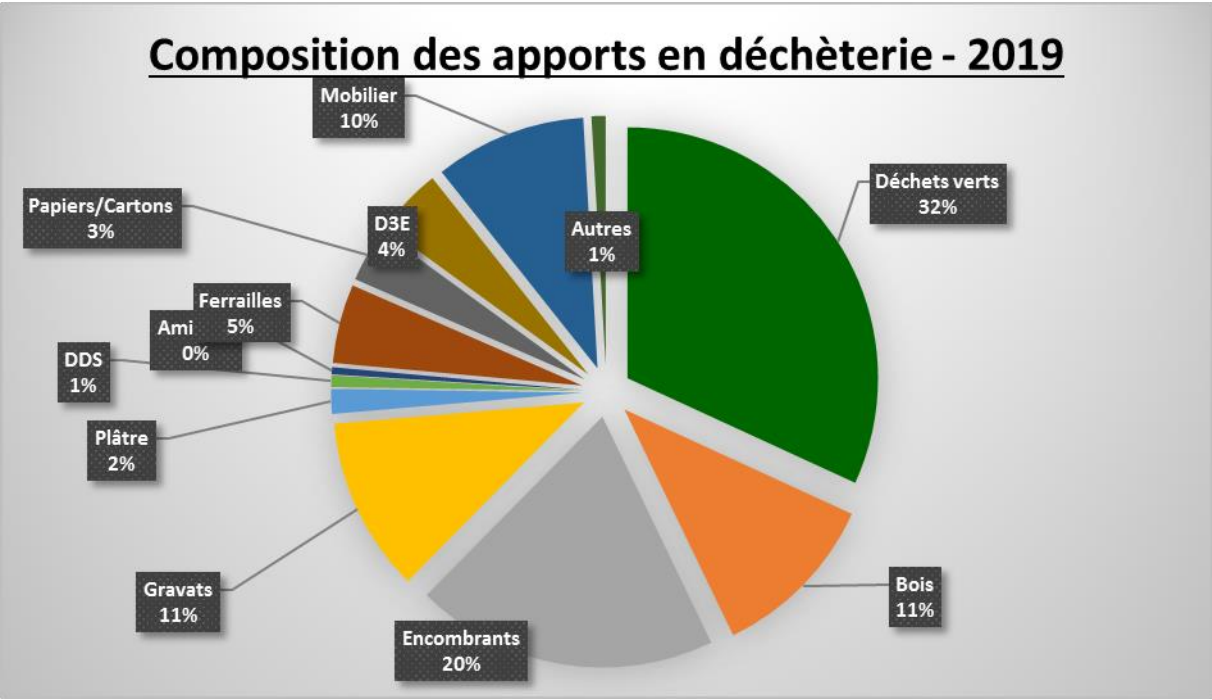
Papiers/Cartons	153,62 ^T	Valorisation
Plâtre	71,02 ^T	Valorisation
DDS	32,968 ^T	Valorisation
Amiante	20,40 ^T	Traitement spécifique
Pneus	13,28 ^T	Valorisation
Textiles	9,803 ^T	Valorisation
Huile de vidange	13,59 ^T	Valorisation
Batteries	2,06 ^T	Valorisation
Lampes-néons	0,649 ^T	Valorisation
Piles	0 ^T	Valorisation
Cartouches d'impression	0 ^T	Valorisation
Capsules Nespresso®	0,447 ^T	Valorisation
Huile alimentaire	0 ^T	Valorisation
Films radiographiques	0,656 ^T	Valorisation
DASRI (déchets de soins)	0,121 ^T	Traitement spécifique
<u>TOTAL</u>	<u>4 443,36^T</u>	

Les tonnages collectés sur les deux déchèteries sont stables entre 2018 (4381,97^T) et 2019 (4443,36^T).



Parmi les apports les plus importants, citons notamment :

- les déchets verts (31,84%),
- les encombrants (19,55%),
- le bois (11%),
- et les gravats.

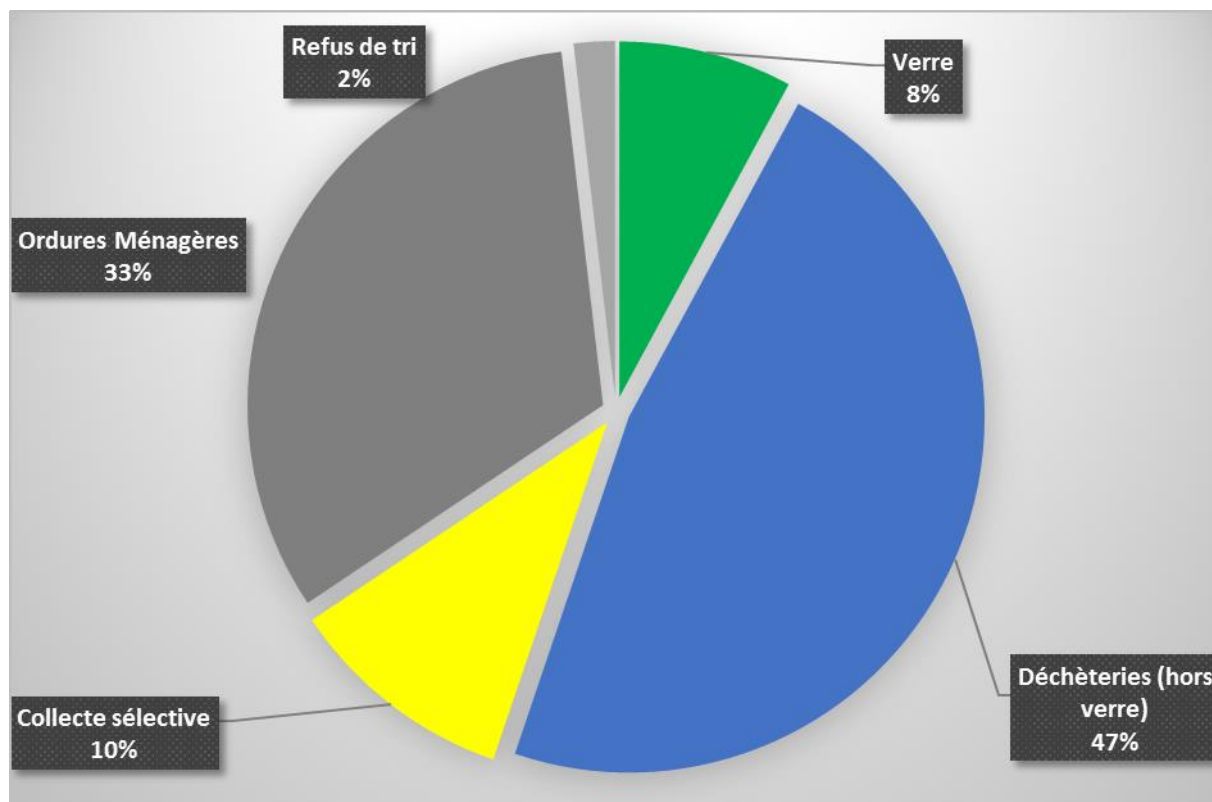


1.5 BILAN DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2019

	Tonnages 2019	Kg/habitant 2019
ORDURES MÉNAGÈRES	3 054,25 ^T	188 kg/habitant
REFUS DE TRI	175,78 ^T	10,82 kg/habitant
COLLECTE SÉLECTIVE	977,94 ^T	60,22 kg/habitant
VERRE	742,02 ^T	45,69 kg/habitant

DÉCHÈTERIES	4 443,36 ^T	270,39 kg/hab.
<u>TOTAL GÉNÉRAL</u>	<u>9 393,35 ^T</u>	<u>575,12 kg/hab.</u>

RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2019



PARTIE C :

LES INDICATEURS FINANCIERS

▪ Les modalités d'exploitation du service

L'ensemble des prestations « Collecte » est réalisé en régie intercommunale.

Depuis 2003, le syndicat VALOR' AISNE était compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés qui se limitait aux seuls déchets collectés en porte-à-porte. A compter du 1^{er} janvier 2017, ce syndicat a pris en charge le traitement des déchets des déchèteries.

Concrètement, la C.C. du Val de l'Oise continue d'assurer la gestion des 2 déchèteries (organisation du site, accueil des usagers...) ainsi que le transport des déchets jusqu'aux exutoires de traitement. VALOR' AISNE réalise la planification des lieux de traitement, le montage et le suivi des prestations, l'optimisation des filières de valorisation et de traitement...

▪ Les dépenses du service

➤ Le montant global des dépenses

Le montant global des dépenses arrêté au compte administratif 2019 (voir en ANNEXE) se décompose de la façon suivante :

	Fonctionnement - 2019	Investissement - 2019
TOTAL	1 659 386,96 €	102 464,96 €

▪ Les modalités de financement du service

➤ Le financement du service

Le financement du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M.) facturée aux particuliers et professionnels, les prestations particulières, le soutien des sociétés agréées ainsi que les recettes industrielles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	1 659 386,96 €
Charges à caractère général	260 111,97 €
Charges de personnel	535 711,41 €
Dotation aux amortissements	143 197,79 €
Charges de gestion courante	691 441,17 €
Charges financières	22 586,16 €
Charges exceptionnelles	6 338,46 €

 **VALOR' AISNE** 759 407 711 €
Syndicat départemental de traitement
des déchets ménagers de l'Aisne

RECETTES	1 968 204,40 €
Excédent antérieur reporté	259 631,97 €
Atténuations de charges	38 938,28 €
Opérations d'ordre	22 754 €
Vente produits et prestations	1 450 899,53 €
Subventions d'exploitation	194 770,66 €
Autres produits gestion courante	408,03 €
Produits exceptionnels	801,93 €



Résultat : + 308 817,44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	102 464,96
Opérations d'ordre	22 754 €
Emprunts et dettes	42 483,92 €
Immobilisations corporelles	37 227,04 €

RECETTES	249 959,60 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée	106 761,81 €
Opérations d'ordre	143 197,79 €

Résultat : + 147 494,64 €

-Le montant de la R.E.O.M. facturé aux foyers en 2019-

Nombre de personnes	Collecte	Traitement	MONTANT GLOBAL
1 personne	61 €	49 €	110 €
2 personnes	61 €	98 €	159 €
3 personnes	61 €	147 €	208 €
4 personnes	61 €	196 €	257 €
5 personnes et +	61 €	245 €	306 €
Résidences secondaires	Forfait à 151 €		
Maisons de retraite	39 € par lit		

-Le montant de la R.E.O.M. facturé aux professionnels en 2019-

<u>Catégorie 0</u> : activités de bureau - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de moins de 25 places)	35 €
<u>Catégorie 1</u> : activités intellectuelles - activités pouvant justifier d'une filière de traitement pour l'enlèvement de déchets spécifiques - professionnels de santé justifiant d'un contrat avec un prestataire privé (<i>sauf pharmacies</i>) - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de 25 à 50 places) - taxi transport - coiffeurs à domicile - agriculteurs - silos agricoles, coopératives - entreprise de formation - activité non sédentaire - service navigation - forains	59 €
<u>Catégorie 2</u> : habillement, chaussures - pompes funèbres - toiletteur canin - Trésor Public - agences postales - Gendarmerie Nationale - professions libérales (médecins y compris exerçant au sein d'une maison médicale, avocats, notaires...) - auto école - coiffeurs - services (banque, assurance, agence immobilière, géomètre, expert-comptable, bureau d'études...) - établissement artisanal et commercial 1 actif - fleuriste - soins de beauté - entreprises de travaux agricoles - gîtes, chambres d'hôtes et meublés	88 €
<u>Catégorie 3</u> : établissement artisanal et commercial 2 actifs maximum - garage mécanique 2 actifs - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de 51 à 100 places) - café bar, boulangerie (communes de moins de 1.000 habitants) - boucherie - station services - cantines scolaires de 0 à 25 places	117 €
<u>Catégorie 4</u> : café bar, boulangerie (communes de plus de 1.000 habitants) - pharmacie - hôtel - restaurant - brasserie - tabac presse - agriculteur ne pouvant pas justifier d'une filière de traitement pour l'enlèvement de déchets spécifiques - étang de pêche et de loisir à but lucratif - discothèque - établissement artisanal, industriel et commercial de 3 actifs - pensions animales et clubs hippiques jusqu'à 10 places	146 €
<u>Catégorie 5</u> : établissement artisanal, industriel et commercial de 4 actifs - supérette - pensions animales et clubs hippiques supérieur à 10 places	176 €
<u>Catégorie 6</u> : établissement artisanal, industriel et commercial de 5 à 10 actifs - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de plus de 100 places) - cantines scolaires de 26 à 50 places	234 €
cantines scolaires de plus de 50 places* - supermarchés* - entreprises**	Tarif à définir suivant le volume produit (voir ci-dessous)

*** 56 € par an pour la collecte + 300 € le bac de 750 litres**

**** → 2 m³ par semaine : 300 € / an → 3 m³ par semaine : 450 € / an**

→ 4 m³ par semaine : 600 € / an

APPORTS EN DÉCHÈTERIE

- Les entreprises extérieures au territoire intercommunal sont facturées (même si elles réalisent des travaux chez un particulier du territoire) :

TARIF :

- véhicule VL : 30 € par passage
- véhicule Fourgonnette - de 3^{T5} : 60 €
- véhicule Fourgonnette + de 3^{T5} : 90 €

➤ Le montant annuel des prestations facturées

Le montant perçu en 2019 des factures de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères facturées aux particuliers et professionnels du territoire, ainsi que divers frais liés à la location de bennes et conventions, a représenté la somme de **1 258 308,03 €**.

➤ Les aides et les recettes industrielles perçues par les organismes agréés et les repreneurs

La collectivité a perçu, en 2019, les soutiens à la tonne triée versés par les sociétés agréées (CITEO, VALORPLAST, REVIPAC, OCAD3E, ECOTLC, ECODDS et ECOMOBILIER) ainsi que les recettes provenant de la valorisation matière des déchets. Le montant global s'est élevé à **387 362,16 €**.

➤ Coût complet / Coût aidé

-Le coût complet correspond à la totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des recettes industrielles qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

Il s'élève à **1 659 386,96 €**.

-Le coût aidé (hors TVA) est l'ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux, les soutiens des éco-organismes et les aides diverses.

Il est établi à **1 272 024,80 €**.

ANNEXE

BUDGET ORDURES MENAGERES EXERCICE 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		1 659 386,96
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		1 968 204,40
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		308 817,44
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		102 464,96
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		249 959,60
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		147 494,64

TOTAL DEPENSES 2019	1 761 851,92
TOTAL RECETTES 2019	2 218 164,00
RESULTAT 2019	456 312,08

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	PREVU	REALISE
	1 958 785,97	1 659 386,96
011 - Charges à caractère général	263 300,00	260 111,97
60221 - Combustibles et carburants	-	39 986,70
604 - Achats d'études, prestations de services	-	820,23
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie..)	15 000,00	3 206,10
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	-	26,11
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	-	2 260,06
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	8 000,00	5 577,25
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	-	5 013,17
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	-	1 207,65
6068 - Autres matières et fournitures	20 000,00	52 345,74
611 - Sous-traitance générale	45 000,00	107 997,15
6135 - Locations mobilières	-	2 879,95
61521 - Entretien et réparations bâtiments publics	2 500,00	-
61551 - Matériel roulant	45 000,00	2 704,36
61551 - Matériel roulant	-	2 367,06
61551 - Matériel roulant	-	13 589,85
61551 - Matériel roulant	-	353,92
61551 - Matériel roulant	-	89,00
61551 - Matériel roulant	-	8 417,57
6156 - Maintenance	2 000,00	-
6168 - Autres	1 600,00	-
618 - Divers	150,00	3 876,28
6236 - Catalogues et imprimés	-	588,00
6237 - Publications	1 000,00	-
6238 - Divers	1 500,00	207,50
6248 - Divers	-	3 816,00
6256 - Missions	50,00	-
6261 - Frais d'affranchissement	150,00	3,03
6262 - Frais de télécommunications	350,00	204,08
627 - Services bancaires et assimilés	-	0,45
6287 - Remboursements de frais	120 000,00	-
6358 - Autres droits	1 000,00	1 738,00
637 - Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	-	836,76

012 - Charges de personnel et frais assimilés	596 700,00	535 711,41
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	30 000,00	29 999,49
6313 - Participations des employeurs à la format° prof. Continue	500,00	-
6331 - Versement de transport	-	406,63
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	-	2 301,49
6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	1 200,00	1 118,50
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	350 000,00	299 702,23
6413 - Primes et gratifications	-	1 000,00
6413 - Primes et gratifications	-	496,67
6414 - Indemnités et avantages divers	37 000,00	34 734,87
6415 - Supplément familial	4 000,00	3 088,20
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	55 000,00	51 925,88
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	94 000,00	85 428,78
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 000,00	1 410,18
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	-	1 072,00
6474 - Versements aux autres oeuvres sociales	3 000,00	2 268,00
6475 - Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 044,28
6478 - Autres charges sociales diverses	19 000,00	-
648 - Autres charges de personnel	-	19 714,21
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	143 197,79	143 197,79
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	143 197,79	143 197,79
	795 000,00	691 441,17
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	-	249,12
6541 - Créances admises en non-valeur	10 000,00	-
6542 - Créances éteintes	20 000,00	2 415,00
658 - Charges diverses de la gestion courante	765 000,00	688 777,05
	22 586,16	22 586,16
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	22 586,16	22 586,16
	138 002,02	6 338,46
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000,00	5 585,91
678 - Autres charges exceptionnelles	123 002,02	752,55

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	PREVU	REALISE
	1 958 785,97	1 968 204,40
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	259 631,97	259 631,97
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	259 631,97	259 631,97
013 - Atténuations de charges	33 500,00	38 938,28
64191 - Crédit impôt compétitivité emploi	1 500,00	-
64198 - Autres remboursements	32 000,00	38 938,28
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	22 754,00	22 754,00
777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	22 754,00	22 754,00
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	1 620 000,00	1 450 899,53
701 - Ventes de produits finis et intermédiaires	350 000,00	192 591,50
703 - Ventes de produits résiduels	-	-
706 - Prestations de services	1 270 000,00	1 258 188,03
706 - Prestations de services	-	120,00
74 - Subventions d'exploitation	-	194 770,66
74 - Subventions d'exploitation	-	194 770,66
75 - Autres produits de gestion courante	4 900,00	408,03
7581 - FCTVA	4 900,00	-
7588 - Autres	-	408,03
78 - Produits exceptionnels	18 000,00	801,93
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	611,64
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	1 000,00	-
775 - Produits des cessions d'immobilisations	17 000,00	-
778 - Autres produits exceptionnels	-	190,29

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	PREVU	REALISE
	265 959,60	102 464,96
40 - Opérations d'ordre de transfert entre section	22 754,00	22 754,00
13911 - Etat et établissements nationaux	9 366,00	9 366,00
13913 - Départements	6 329,00	6 329,00
13916 - Autres établissements publics locaux	7 059,00	7 059,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	42 483,92	42 483,92
1641 - Emprunts en euros	42 483,92	42 483,92
21 - Immobilisations corporelles	200 721,68	37 227,04
2151 - Installations complexes spécialisées	20 000,00	-
2154 - Matériel industriel	70 000,00	-
2182 - Matériel de transport	110 721,68	36 000,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	-	1 227,04

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	PREVU	REALISE
	265 959,60	249 959,60
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	106 761,81	106 761,81
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	106 761,81	106 761,81
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	143 197,79	143 197,79
28131 - Bâtiments	6 340,89	6 340,89
28138 - Autres constructions	335,10	335,10
28151 - Installations complexes spécialisées	43 535,92	43 535,92
28157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	30 408,88	30 408,88
28182 - Matériel de transport	62 577,00	62 577,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 000,00	-
10222 - F.C.T.V.A.	16 000,00	-